



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

**Convention entre la Ville de Niort et la Polyclinique INKERMANN
pour la mise en place d'une signalisation routière**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006

DELIBERATION D20060249

Voirie Circulation Sécurité Routière

**Convention entre la Ville de Niort et la Polyclinique
INKERMANN pour la mise en place d'une signalisation routière**

Monsieur Michel GENDREAU, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Polyclinique Inkermann qui dispose de l'accréditation UPATOU (Unité de Proximité d'Accueil, de Traitement et d'Orientation des Urgences) a déposé une demande de mise en place d'une signalisation routière adaptée, aux alentours de son site, pour une meilleure accessibilité des personnes qui se présentent en situation d'urgence.

La polyclinique Inkermann propose de prendre à sa charge 50 % du coût des fournitures (matériel de signalisation directionnelle) estimé à 5 194,06 € TTC ; la pose étant réalisée par la régie voirie. La signature de la convention ci-annexée doit intervenir pour arrêter les dispositions techniques et financières de cette opération.

La dépense sera imputée au chapitre 21 – Fonction 8221 – Article 2151. La recette évaluée à 2 597,03 € TTC sera imputée au chapitre 13 - Fonction 8221 – Article 1328.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention avec la polyclinique Inkermann.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Michel GENDREAU

[Ordre du jour](#)